



# BASSINS

## Informations Conseil Communal 4 mai 2021

Wifi 1 : SALLE\_GYM\_BASSINS\_BACK

PWD : BoisSuisse2015

Wifi 2 : SALLE\_GYM\_BASSINS\_FRONT

PWD : BoisSuisse2015

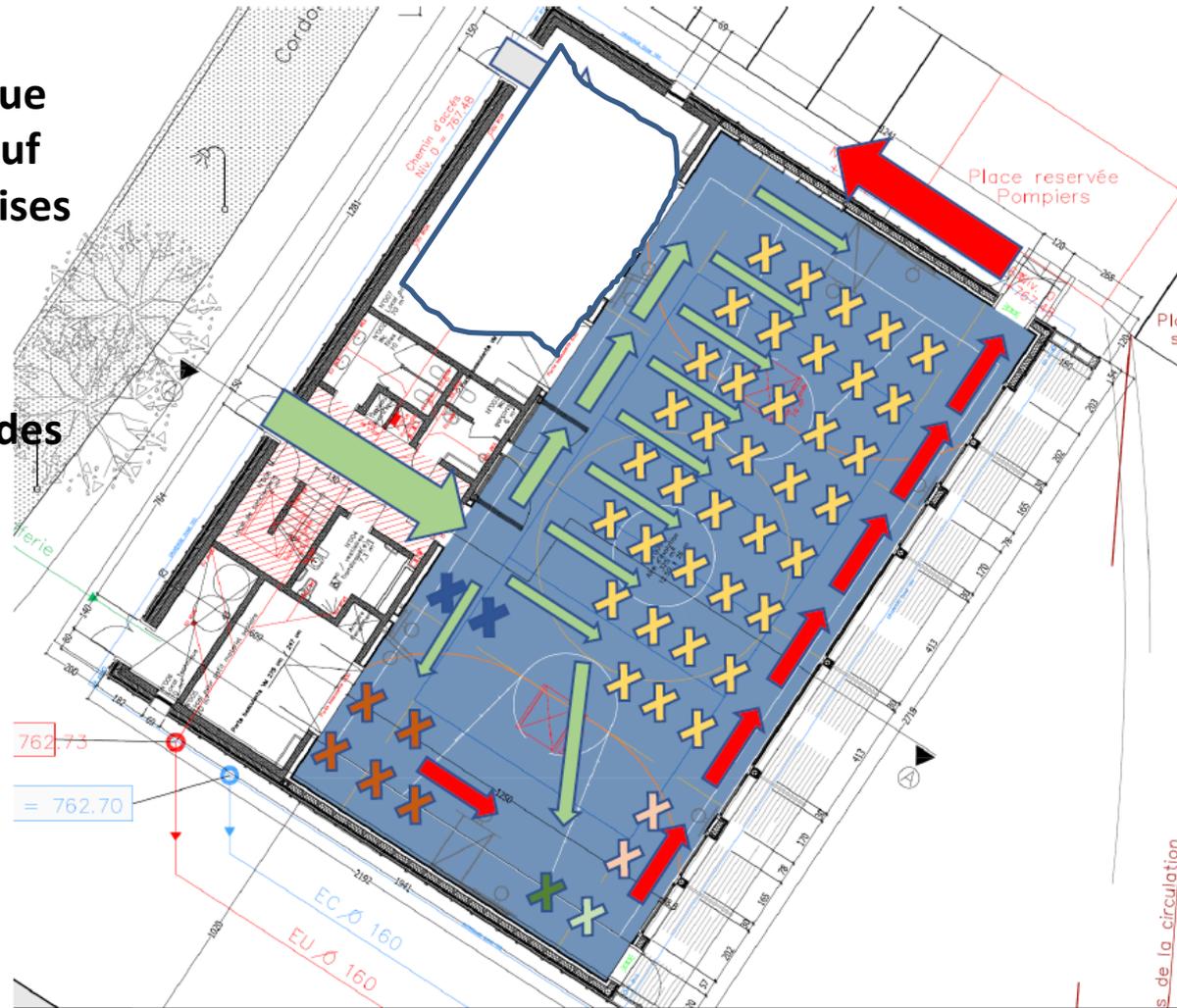


# BASSINS

Plan Covid-19 salle polyvalente

**Port du masque  
obligatoire sauf  
lors de vos prises  
de parole**

**Désinfectant des  
mains**





# BASSINS

## Alpages

- Baux signés pour 12 ans
- Dossier répartition 2015 clos avec décision du tribunal favorable à la Municipalité
- Convention interne entre les membres sur 6 ans
- Méthode de répartition adaptées entre les membres



# BASSINS

## Harmonie des alpages

- Adhésion à l'association «Harmonie d'alpages» en relation avec le PDRA.

But :

- Financement fédéral sur les réalisations du patrimoine inclus dans le PDRA



# BASSINS

## Harmonie des alpages

- Le PDRA de l'Ouest vaudois a reçu en juin 2020, un préavis positif de l'Office fédéral de l'Agriculture. La préparation de la convention financière entre le PDRA Ouest vaudois, le Canton et la Confédération est en cours, il prévoit environ 21 millions de francs d'investissements dont 5.8 millions pour le projet Harmonie d'alpage, regroupant 10 chalets d'alpages dont les Pralets, la Bassine et la Chaumette pour environ 1.1 millions CHF.



# BASSINS

## Réseau d'eau

- Auto-contrôle avec convention signée en fonction des nouvelles directives
- Campagne d'analyses d'eau renforcée
- Réparation urgente des équipements informatiques des stations (voir communications obsolescence des logiciels du 12.12.20)



# BASSINS

## Ecole

Une conception de votre Groupement forestier



3.5 m<sup>3</sup> de bois communal utilisé  
C'est 3.5 tonnes de CO<sub>2</sub> Stockés

C'est l'équivalent de



1 passager

**3 vols aller simple Genève – New-York**  
(source : myclimate.org)

**Délai de mise en place au 21 mai**



# BASSINS

## Ecole peinture parois bois couvert

Client : 00001363

Chantier : VOIRIE

23 JAN. 2021

Le Syndic : \_\_\_\_\_  
La Secrétaire : \_\_\_\_\_

Nyon, le 31/12/2020  
Expédié le 08/01/2021

Page 1/3

Désignation	Unité	Quantité	Prix	Rabais	Montant
-------------	-------	----------	------	--------	---------

**BL N° 05114034 du 23/12/2020 - Prélevé par vos soins à notre dépôt**

Interlocuteur : Mme Linder

**Offre N° 07409160 du 02/12/20**

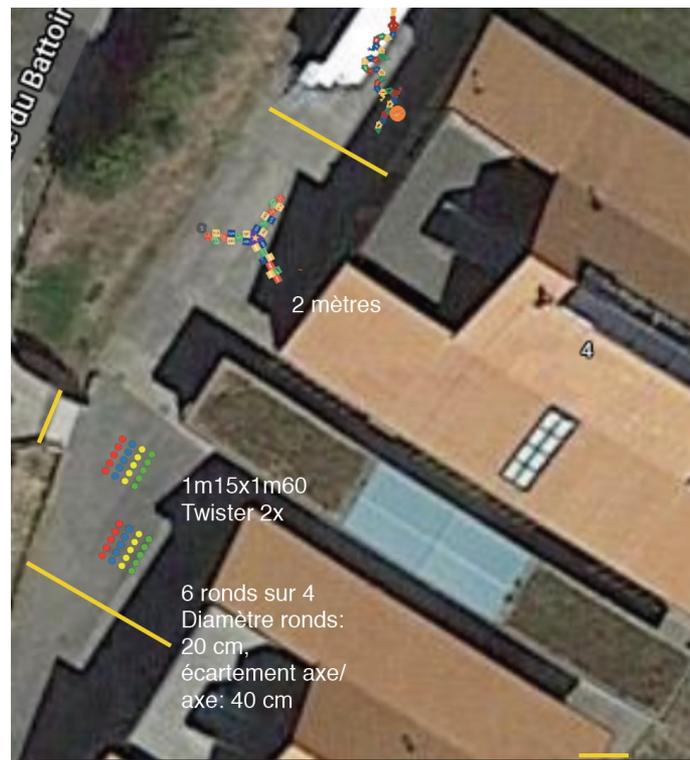
**20 M2**

Email Ruco RUCOCRYL 550 base TR 4,5 kg	Kilo (s)	22.50 (Soit 5 Bidon (s))	22.66	20.00	407.90
Teintage eau groupe III TEINTE : ROUGE TEINTE : ORANGE TEINTE : JAUNE TEINTE : NOIR TEINTE : VIOLET	Litre (s)	22.50	9.05		203.65



# BASSINS

## Ecole jeux préau mai 2021





# BASSINS

## Ecole Tableaux Blancs Interactifs 2021





# BASSINS

## Ecole parking enseignant-e-s





## Sécurité routière – Abri bus





# BASSINS

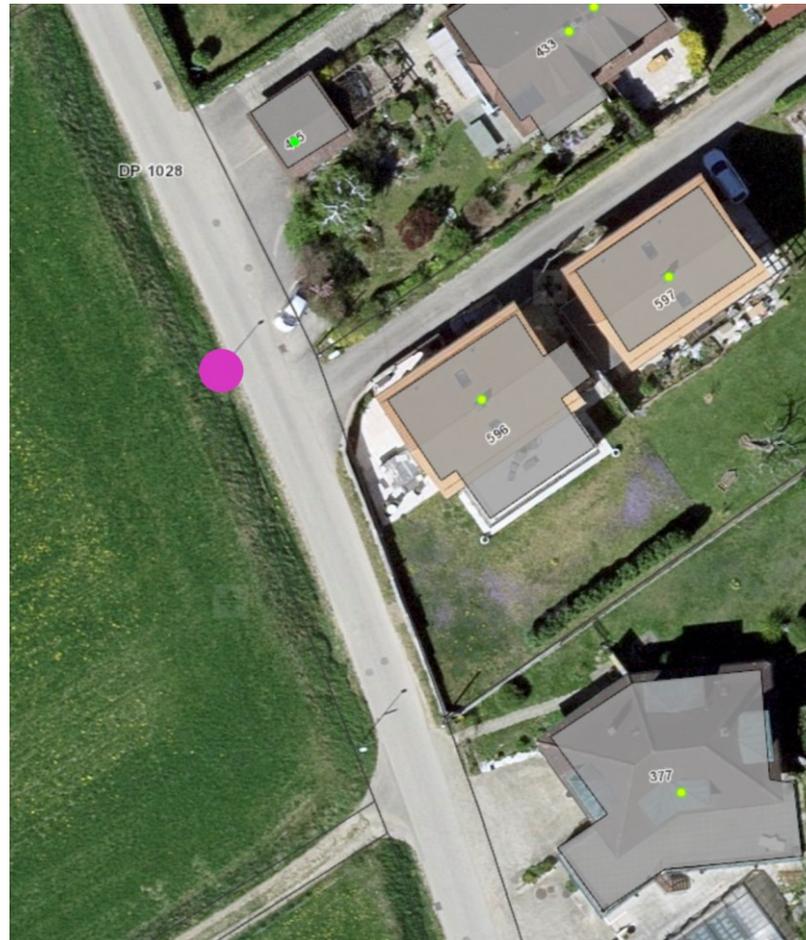
## Sécurité routière - Battoir





# BASSINS

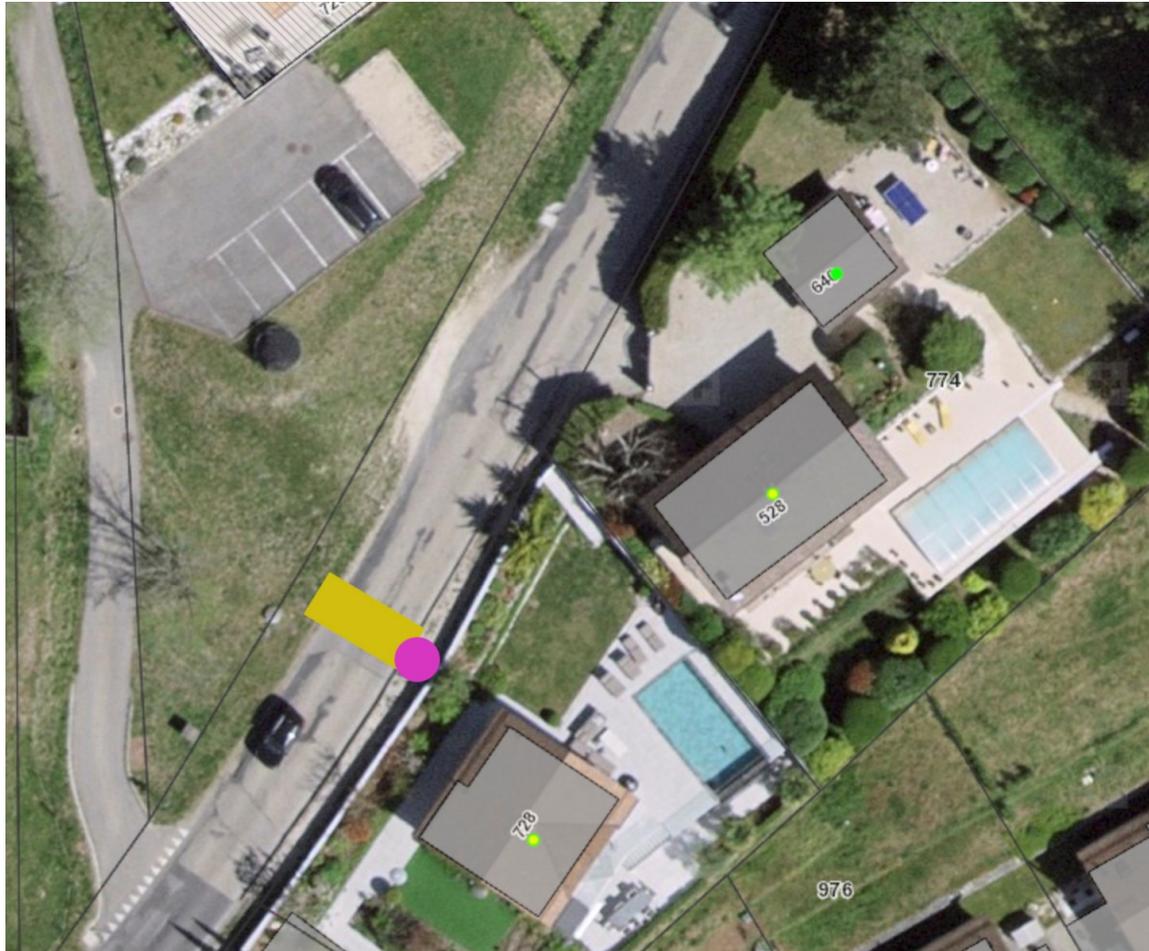
## Sécurité routière - Pelaz





# BASSINS

## Sécurité routière - Châtelard





# BASSINS

## Piscine dans la ligne de décembre 2020

Le Conservateur du registre foncier est requis de radier l'inscription suivante :

Droit à radier : DDP Superficie - DDP, jusqu'au 06.04.2056

Inscrit le 19 avril 2006 sous N° ID.012-2008/587 Commune de Bassins

en faveur de : 948

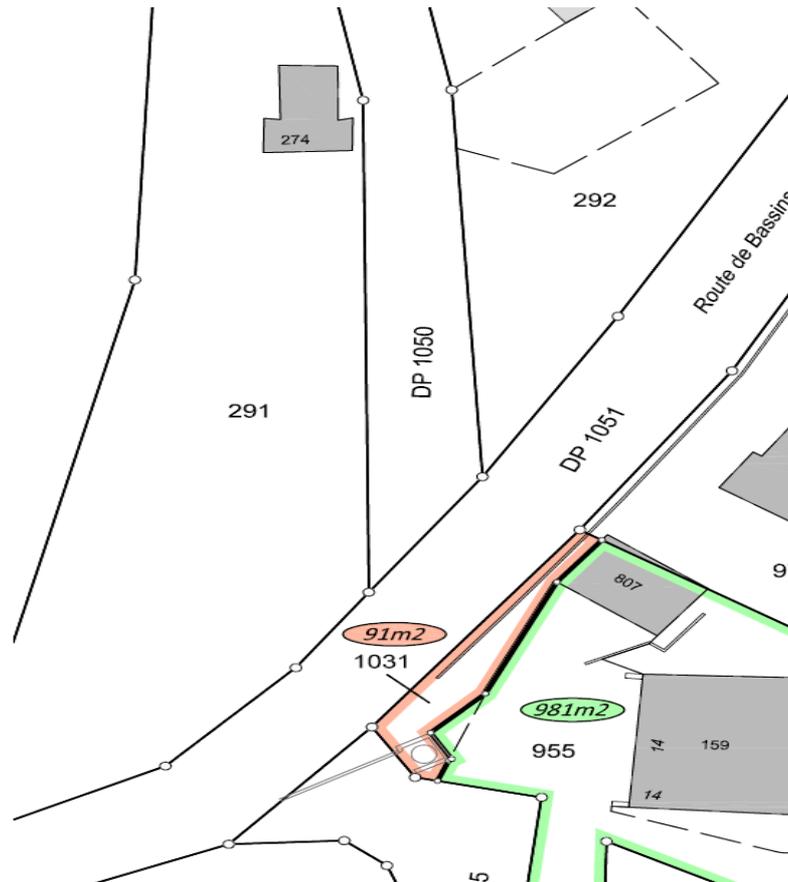
Parcelle(s) grevée(s) : 528

Nyon, le 30 avril 2021



# BASSINS

## Don Molok Châtelard 91 m<sup>2</sup>





# BASSINS

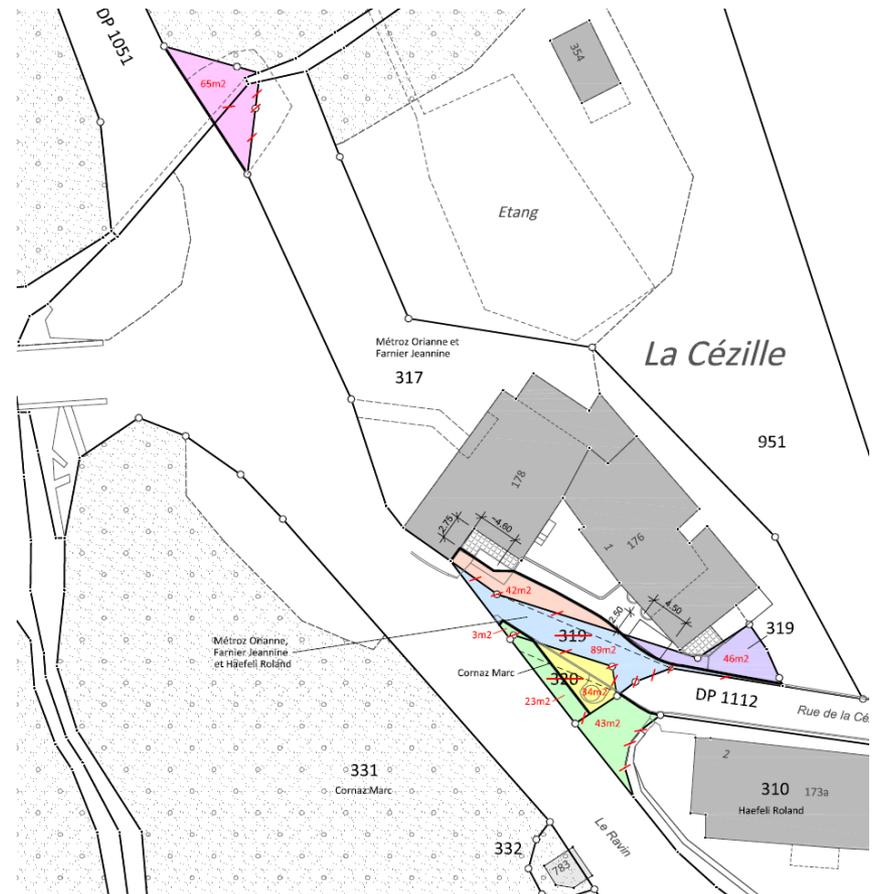
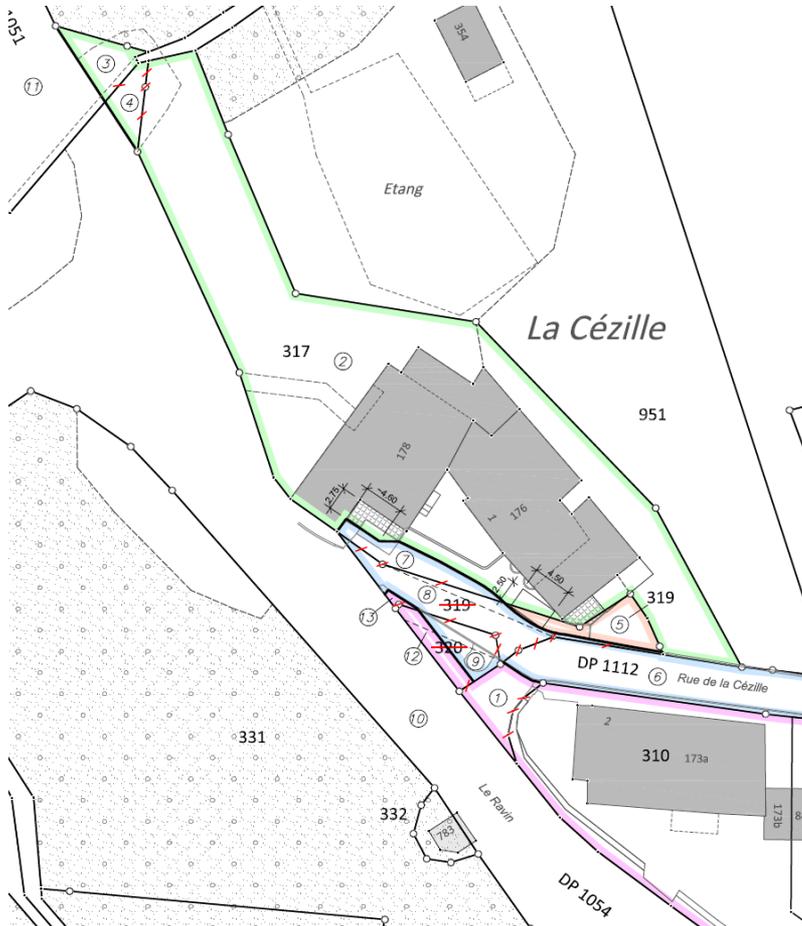
## Parking – Cézille - Forêt





# BASSINS

## Dé et re-cadastration Cézille





# BASSINS

## Rail-Bus



### Bassins remet son Rail-Bus en route

La commune offre à ses habitants la possibilité de réserver une navette pour rejoindre la station excentrée du...

🕒 03.05.2021, 17:00

PREMIUM

Infos pratiques

Contact pour réserver la navette: 022 366 23 22 ou  
079 376 49 58.



# BASSINS

## CoVid - 19



- Aide aux commerces locaux
- Les excellents résultats des comptes communaux, en cours de bouclement, permettent de prévoir un fonds de solidarité pour nos entreprises du secteur alimentaire et de la restauration.
- C'est pour marquer notre soutien aux commerces locaux que nous allons allouer à chaque habitant de Bassins un bon de 10 CHF
- Auberge de la Couronne, Pizzeria de la Cézille, Polopizza, Epicerie C'est Patou, Boulangerie – épicerie La Ferme, Distillerie de Bassins, Harmonia, coiffure Lollipop.



# BASSINS

## Erreur de plume Règlement EU-EC

	Texte transmis au CC	Texte amendé au CC	Texte transmis au Conseil d'Etat	Date
19	Art.8 Taxe annuelle d'épuration et d'entretien des collecteurs	Art.8 Taxe annuelle d'épuration et d'entretien des collecteurs	Art.8 Taxe annuelle d'épuration et d'entretien des collecteurs	mars.2
	Il est perçu du propriétaire :	Il est perçu du propriétaire :	Il est perçu du propriétaire :	
	Taxe unique de raccordement eaux usées EU de maximum Fr. 60.00 par mètre carré de surface brute utile aux planchers.	Taxe unique de raccordement eaux usées EU de maximum Fr. 30.00 par mètre carré de surface brute utile aux planchers.	Taxe unique de raccordement eaux usées EU de maximum Fr. 30.00 par mètre carré de surface brute utile aux planchers.	
	Taxe unique de raccordement eaux claires EC de maximum Fr. 60.00 par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie).	Taxe unique de raccordement eaux claires EC de maximum Fr. 21.00 par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie).	Taxe unique de raccordement eaux claires EC de maximum Fr. 21.00 par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie).	
	Taxe annuelle d'entretien des canalisations EU de maximum Fr. 2.00 par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie).	Taxe annuelle d'entretien des canalisations EU de maximum Fr. 1.50 par mètre carré de surface brute utile aux planchers.	Taxe annuelle d'entretien des canalisations EU de maximum Fr. 1.50 par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie).	
	d. Taxe annuelle d'entretien des canalisations EC de maximum Fr. 2.00 par mètre carré de surface imperméable.	d. Taxe annuelle d'entretien des canalisations EC de maximum Fr. 1.50 par mètre carré de surface imperméable.	d. Taxe annuelle d'entretien des canalisations EC de maximum Fr. 1.50 par mètre carré de surface imperméable.	
	e. Taxe annuelle d'épuration de maximum Fr. 2.00 par mètre cube d'eau consommée.	e. Taxe annuelle d'épuration de maximum Fr. 2.00 par mètre cube d'eau consommée.	e. Taxe annuelle d'épuration de maximum Fr. 2.00 par mètre cube d'eau consommée.	
	13.19-1 en pdf		\\Règlement_Eaux-Micropolluants.docx	



# BASSINS

## Erreur de plume Règlement EU-EC

		Montant total contesté
Nombre de recours	4	
Principe du règlement m2 - m3	1	260.00
Surface EC uniquement puits perdu	1	156.90
Surface EU et EC puits perdu	1	570.00
Surface EU uniquement	1	108.55
TOTAL		1095.45



# BASSINS

## Prochains débats

- Parking souterrain Couronne décembre ou mars ou pas, remise à l'enquête d'abord
- Règlement émoluments en matière de constructions **décembre 2020** ou mars 2021 voir STI
- **Comptes 2020 juin 2021**

En rouge déjà annoncé



# BASSINS

## Parking sous-terrain et chaufferie

Décision du Tribunal tombée ce jour 4.5.2021

La Municipalité n'a pas pris de position au sujet de l'annulation du permis de construire délivré si ce n'est que :

La Municipalité doit s'acquitter de 2'000 CHF

**La décision communiquée définit clairement qui a qualité pour recourir, faute d'une proximité suffisante avec la parcelle 82 en litige.**



# BASSINS

## Parking sous-terrain et chaufferie

**La CDAP rappelle la jurisprudence relative aux deux buts de l'enquête publique et relève notamment qu'une modification d'un projet déjà mis à l'enquête publique n'a pas forcément pour conséquence une nouvelle enquête publique, mais dans certaines circonstances seulement une enquête complémentaire.**

**C'est ce que nous avons imaginé au vu de l'urgence de chauffer et de garer les véhicules des constructions du centre du village.**



# BASSINS

## Parking sous-terrain et chaufferie

**C'est ce que nous avons imaginé au vu de l'urgence de chauffer et de garer les véhicules des constructions du centre du village.**

**Il y aura forcément une nouvelle mise à l'enquête pour les objets chaufferie et parking afin de respecter les permis de construire et les engagements financiers des constructeurs.**



# BASSINS

## Préavis



# BASSINS

## Préavis 01/21 ORPC

### LISTE DES VOIX EXPRIMÉES PAR LES 47 COMMUNES DU DISTRICT

Population au 31 décembre 2020							
N°	Communes	Délégué Municipalité	Délégué Conseil C/G	Densité population	Voix de base	Voix sup. / 1000 hab./ ou fraction de 1000	Total de voix
Représentation							
Délégué CC/CG max. 50% des voix							
5703	Bassins	1	1	1 475	1	2	3
5704	Begnins	1	1	1 928	1	2	3
5705	Bogis-Bossey	1	1	835	1	1	2
5706	Borex	1	1	1 157	1	2	3
5852	Bursinel	1	1	491	1	1	2
5853	Bursins	1	1	773	1	1	2
5854	Burtigny	1	1	404	1	1	2
5721	Gland	1	1	13 243	1	14	15
5722	Grens	1	1	405	1	1	2
5429	Longirod	1	1	494	1	1	2
5858	Luins	1	1	619	1	1	2
5430	Marchissy	1	1	481	1	1	2
5724	Nyon	1	1	21 743	1	14 (max)	15
5861	Rolle	1	1	6 259	1	7	8
<b>TOTAL</b>		<b>47</b>	<b>47</b>	<b>103 219</b>	<b>47</b>	<b>107</b>	<b>168</b>



# BASSINS

## Préavis



# BASSINS

## Préavis 02/21 AISE STATUTS uniquement

### Article 2

### *Buts principaux (art. 27 à 30 LEO)*

L'AISE poursuit deux buts principaux.

L'AISE exerce en premier lieu les compétences et assume les tâches dévolues aux Communes en lien avec l'enseignement obligatoire des enfants domiciliés sur le territoire des Communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 et de son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO).

L'AISE pourvoit également à l'éducation physique et au sport conformément à la loi sur l'éducation physique et le sport du 18 décembre 2012 (LEPS).

L'AISE peut avoir pour but optionnel de pourvoir à l'accueil parascolaire tel que défini par la LAJE. Les Communes signataires de ce but optionnel et ses modalités, seront identifiées par une annexe aux statuts de notre Association.



# BASSINS

## Préavis 02/21 AISE STATUTS uniquement

### Article 27

### *Mise à disposition des locaux et installations sportives*

Les Communes associées mettent à disposition de l'AISE, dans les bâtiments leur appartenant, des classes répondant en principe aux normes ainsi que les locaux et installations sportives nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement scolaire.

Lors de la mise à disposition de classes et locaux d'enseignement par une commune, celle-ci est indemnisée en vue de couvrir ses charges qui comprennent les loyers financiers (amortissement et intérêts) et les loyers d'entretien des bâtiments et des installations sportives scolaires.

L'indemnisation intervient conformément au règlement interne des loyers.



# BASSINS

## Préavis



# BASSINS

## Préavis 02/21

**aise** | association intercommunale scolaire de l'esplanade  
Baignes - Bassins - Burtigny - Coinsins - Duillier - Le Vaud - Longirod - Marchisy - Saint-George - Vich

### Impact financier avec nouveau règlement bâtiment et loyers

	Statuts actuels avec annexes A et B			Avec nouveaux statuts et règlement GYM 26 % et piscine 7,5 %			
	A encaisser arrondi	A payer arrondi	Solde arrondi	A encaisser arrondi	A payer arrondi	Solde arrondi	
Bassins	222 463	306 932	-84 469	Bassins	436 700	413 499	23 201
BE Esplanade	1 022 479			BE Secondaire	1 021 675		
BE restaurant	176 550						
BE primaire	220 064	427 512	991 581	BE primaire	458 095	575 945	903 825
Burtigny		87 914	-87 914	Burtigny		118 438	-118 438
Coinsins	107 447	109 618	-2 171	Coinsins	188 127	147 678	40 449
Duillier	96 938	237 434	-140 495	Duillier	146 635	319 871	-173 236
Le Vaud	133 610	328 855	-195 245	Le Vaud	338 976	443 034	-104 059
Longirod		109 618	-109 618	Longirod		147 678	-147 678
Marchissy		109 618	-109 618	Marchissy		147 678	-147 678
St-George	101 106	237 434	-136 327	St-George	181 268	319 871	-138 602
Vich	111 711	237 434	-125 722	Vich	182 087	319 871	-137 784
<b>Total</b>	<b>2 192 369</b>	<b>2 192 369</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>2 953 563</b>	<b>2 953 563</b>	<b>0</b>



# BASSINS

## Préavis 14/20

**La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :**

- **Piscine**
- **31.3.2021 fin de la SA au 30.4.2021**



# BASSINS

## Préavis 14/20

**La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :**

- **Piscine**
- **DDP de 2006 en cas de faillite retour à la commune**



# BASSINS

## Préavis 14/20

Si le superficiaire tombe en faillite, la Commune aura également la faculté de provoquer, avec l'accord de la masse en faillite, le retour anticipé de la construction moyennant le versement de l'indemnité prévue au présent article. \_\_\_\_\_

Le droit de superficie ne sera transféré à la Commune que si l'indemnité a été versée ou garantie. \_\_\_\_\_

VIII. Retour de la construction en cas d'extinction du droit de superficie à l'échéance \_\_\_\_\_



# BASSINS

## Préavis 14/20

décide

d'accepter le cautionnement de 4'100'000 CHF par la commune de Bassins au profit de la piscine de Bassins S.A.

- a) en donnant mandat au conseil d'administration de trouver la meilleure solution financière,
- b) en demandant à la municipalité d'informer la commission de gestion du conseil communal de Bassins sur l'état de l'emprunt,

et d'accepter également l'entrée en force du droit de superficie et de la gestion séparée de l'objet "piscine" au profit de la société anonyme Piscine de Bassins S.A.

La Présidente:

Odile Hausser

CONSEIL COMMUNAL  
BASSINS

La secrétaire:

Natahlie Guignard Pidoux



# BASSINS

## Préavis 14/20

**La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :**

**Révision des comptes  
contraire à la CoGEs**



# BASSINS

## Préavis 14/20

### 1<sup>er</sup> amendement

#### 14.318.01 - Révision des comptes

Augmentation de la charge de CHF 13'000 à CHF 20'000, pour prendre en compte les audits à réaliser.

*Extraits du rapport sur préavis n° 08/20 (comptes 2019) :*

- Rubrique 14.318.01 Révision des comptes

Le budget 2019 prévoyait un montant pour un audit. Nous avons noté que la fiduciaire Favre a reçu le mandat pour le réaliser en 2 étapes : une 1ère liée au départ de Mme Liliane Malherbe à la retraite, une 2ème liée au changement de législature en 2021.

3. *Est-ce que la commission des finances a fixé d'autres critères permettant de justifier le surcoût de l'audit à l'heure où il est demandé à la Municipalité de faire des économies ?*
4. *Est-ce que la commission se souvient que le budget 2020 a déjà inclus l'audit et que le travail des 6 mois de 2021 ne nécessitera pas un surcoût par rapport à notre budget ?*
5. *Si oui, quelle est votre référence pour justifier une augmentation de cette rubrique ?*



# BASSINS

Préavis 14/20

**La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :**

- **Frais avocats**
- **Contraire aux demandes de la CoGes**



# BASSINS

## 2<sup>ème</sup> amendement

### 14.318.05 - Frais de notaire, avocats

Augmentation de la charge de CHF 20'000 à CHF 30'000, au vu de la charge des années précédentes et des dossiers en cours.

1



# BASSINS

6. *Est-ce que la commission des finances peut donner ses critères pour établir le montant de cet amendement ?*
7. *Quelles sont les raisons qui ont poussé la CoFin a déposé cet amendement sans poser une question à ce sujet à la Municipalité avant de transmettre le rapport ?*



# BASSINS

Préavis 14/20

**La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :**

- **Amortissements écoles**



# BASSINS

## Préavis 14/20

### 4<sup>ème</sup> amendement

51.331 - Amortissement écoles

Diminution de la charge de CHF 165'645 à CHF 155'645

Cette ligne regroupe désormais ce qui figurait sous 35.331, 35.331.3, 35.331.5 et 51.331

Le total étant de CHF 155'645 et non de CHF 165'645

Une simple question transmise à la Municipalité avant le 23.11.20 aurait permis de lever le doute sur cet écart de 10'000 CHF.

Certes il est fait mention les montants des rubriques 35 transférées au compte 51 mais nous avons augmenté le montant des amortissements de la rubrique 51.

Vous n'êtes pas sans le savoir (on en a parlé) que les statuts de l'association scolaire sont à bouts touchants. La volonté des communes et du Canton de valider les statuts pour la nouvelle législature.

Ces statuts revoient la question des loyers en lien avec le montant des emprunts et des amortissements à respecter pour établir une référence entre les communes et un plan de charges financières pour les communes.



# BASSINS

## Préavis 14/20

**La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :**

- **Piscine 80'000**



# BASSINS

## Préavis 14/20

### 6<sup>ème</sup> amendement

La Municipalité désire ouvrir la discussion de la manière suivante. La convention doit être appliquée dans tous les cas de figure.

L'amendement proposé est le suivant :

**51.352.5 - Retour part scolaire Piscine de Bassins S.A.  
Augmentation de la charge de CHF 0 à CHF 80'000**

En cas d'acceptation du 5<sup>ème</sup> amendement, prise en compte de la convention entre la commune de Bassins et Piscine de Bassins SA (Utilisation de la piscine par l'AISE).

La volonté de la Municipalité consiste à répondre aux demandes vieilles de 5 ans, d'avoir une information financière au sujet de la piscine.

Nous avons de la peine à comprendre le maintien de l'amendement à la rubrique 51.352.5 alors que nous avons préparé la transparence pour les installations sportives et scolaires vis-à-vis de l'association scolaire et la population.

- 13. Quelles sont les raisons de reprendre la rubrique 51.352.5 dans l'école alors que la création d'une rubrique dans 511.352.5 est d'une cohérence totale à la reprise un jour proche de la reprise de la piscine par la commune ?*



# BASSINS

## Préavis 14/20

**La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :**

- **commentaires**



# BASSINS

## Préavis 14/20

Vous écrivez ceci à la page 1/5 :

Nous regrettons de plus que :

- des questions restent sans réponses,
- des réponses faites s'avèrent par la suite être fausses ou incomplètes.

1. *Quelles sont les questions restant sans réponse ?*
2. *Quelles sont les réponses fausses et/ou incomplètes ?*

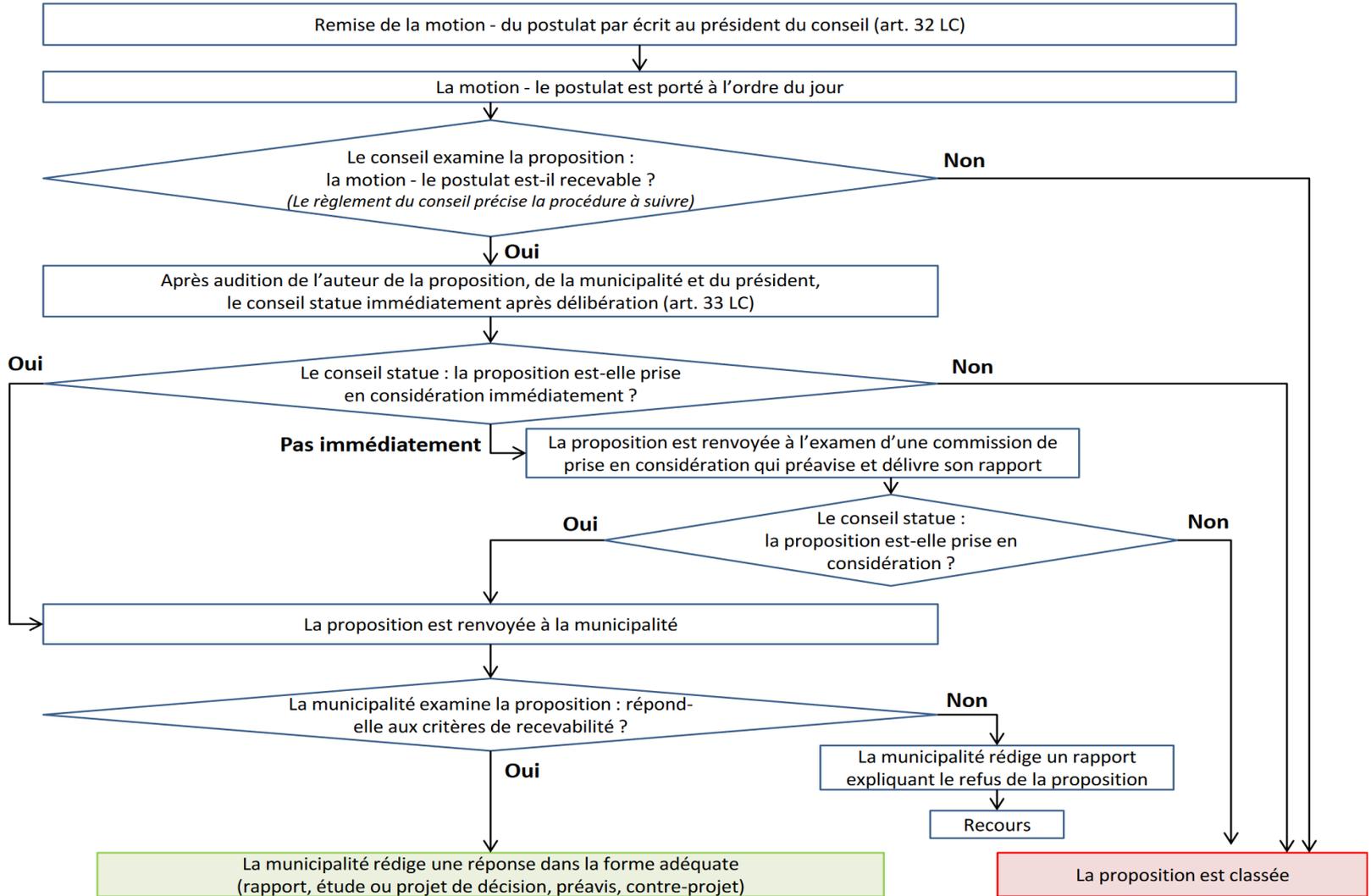


# BASSINS



# BASSINS

## Traitement d'une motion - d'un postulat





# BASSINS



Service des communes  
et du logement

## Traitement d'une interpellation

